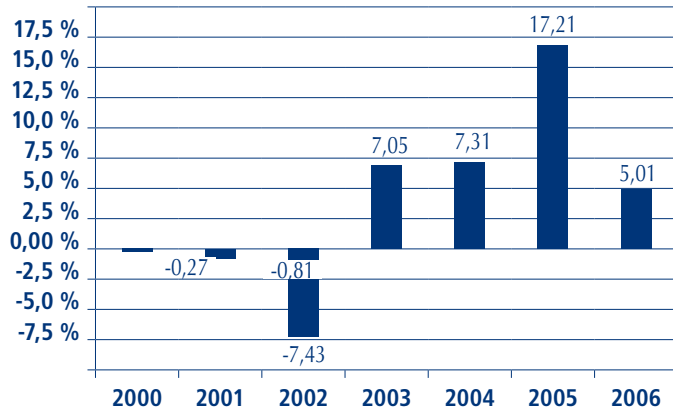


Performances du FCP au 29/12/2006

Performances annuelles



Performances annualisées

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
AGPM ÉQUILIBRE	5,01 %	9,66 %	5,52 %
25% MSCI Europe 10% MSCI USA 5% MSCI Pacifique 45% JPM Euro 15% EONIA Capitalisé	4,44 %	7,85 %	3,93 %

Avertissement :

- La performance de l'OPCVM (précisée dans le tableau) est calculée chaque année avec les dividendes réinvestis; la performance de l'indice est, quant à elle, calculée sans les dividendes réinvestis. - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRÉSENTATION SUCCINCTE

Code Isin

FR0007035217

Dénomination

AGPM DYNAMIQUE

Forme Juridique

FCP de droit français

Compartiments/Nourricier

Non

Société de gestion

Asset Allocation Advisors

Gestionnaire administratif et comptable

Funds Management Services Hoche

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

S.F.P.B

CommercialisateursBANQUE NEUFLIZE OBC ASSET ALLOCATION ADVISORS (gestionnaire)
Établissement placeurs

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM Diversifié

OPCVM d'OPCVM

Jusqu'à 100%.

Objectif de gestion

L'objectif du fonds est d'atteindre une espérance de rentabilité importante en investissant à long terme sur des marchés plus risqués comme les marchés actions.

Indicateur de référence

L'indice de référence est composé de la façon suivante :

Indice	Poids	Code Bloomberg	Marché représenté
MSCI Europe	45%	MSEREURP	Actions Europe
MSCI USA	20%	MSERUS	Actions États-Unis
MSCI Pacifique	5%	MSERP	Actions Asie
JPM Euro	20%	JPMGEMLC	Obligations Euros
Eonia Capitalisé	10%	EONIA	Monétaire

Ces indices sont exprimés en euros, dividendes non réinvestis

La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de son indice ; ce dernier est en fait utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de la gestion de l'OPCVM.

Stratégie d'investissement

Pour répondre à son objectif de gestion et dans le cadre d'une gestion dynamique, le portefeuille laisse une part prépondérante aux OPCVM actions.

La stratégie de gestion de AGPM Dynamique est celle de la multigestion dynamique. Le processus global d'investissement intègre deux étapes : le processus de sélection de fonds et la gestion du fonds proprement dite.

La gestion de AGPM Dynamique s'appuie sur deux comités stratégiques d'investissement mensuels, l'un dédié aux allocations d'actifs et l'autre au suivi des fonds, ainsi que sur un comité hebdomadaire qui permet d'être très réactif. L'allocation d'actif se décompose en deux axes : l'allocation géographique et l'allocation de style.

Allocation géographique : nous sur- ou sous-pondérons les zones qui nous paraissent mal évaluées.

Allocation de style : en fonction des circonstances de marchés, nous investissons plus sur des fonds de style croissance ou value, plus sur des fonds de grandes capitalisations ou de petites et moyennes valeurs...

De plus, nous nous autorisons le cas échéant des diversifications limitées sur des fonds d'actions ou d'obligations, européens ou internationaux, sectoriels ou thématiques (par exemple, fonds investis sur des valeurs liées aux matières premières, à la technologie...).

AGPM Dynamique profite donc d'une double source de valeur ajoutée, la sélection de fonds performants d'une part et de choix d'allocation d'actifs pertinents d'autre part.

La gestion procède ensuite à une sélection de Fonds en adéquation avec le choix d'allocation d'actifs effectués par les comités.

Le processus de sélection de Fonds s'articule autour de deux sources de valeur ajoutée concomitantes :

- la sélection quantitative et la sélection qualitative. Les outputs provenant de ces sélections nous permettent d'établir des tableaux comparatifs par classe d'actifs ainsi que des fiches par fonds. Plus précisément, l'objectif de la sélection quantitative est de déterminer quels fonds ont un bon profil risque / retour sur investissement. Pour cela, il est nécessaire de comprendre les différentes composantes de la performance et parcourir les bases de données afin d'être force de proposition.
- la sélection qualitative, quant à elle, vise à examiner en profondeur les sociétés de gestion et les fonds analysés pour savoir sur quels fonds nous pouvons investir. L'objectif final est de permettre au gérant de savoir quand il doit investir ou vendre.

Le gérant pourra intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture ou d'exposition aux risques actions ou devises.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

• Risque de capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

• Risque actions

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur du Fonds. Le Fonds étant exposé en OPCVM actions, la valeur liquidative du Fonds peut baisser significativement. Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains de ces pays émergents, peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ; de ce fait, la valeur liquidative peut baisser.

• Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

• Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

• Risque de change

L'OPCVM peut être investi en titres non libellés en euros. En conséquence, le portefeuille peut être investi sur des titres non libellés en euro. La dégradation du taux de change peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'investisseur est donc exposé à un risque de change (qui

peut cependant être couvert partiellement ou totalement).

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le FCP est réservé aux personnes physiques titulaires d'un contrat d'assurance vie chez AGPM Vie

La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITÉ

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FCP reviennent à la société de gestion, au commercialisateur etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant

- Apports de titres : Recevables dans la mesure où ils correspondent à la politique de gestion du Fonds, ils sont admis sans commission de souscription

cas d'exonération :

> Dans le cas de souscriptions et de rachats d'un même nombre de titres, effectués le même jour et sur la même valeur liquidative, la transaction se fera en franchise de commission.

• **Frais de fonctionnement et de gestion :** Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,0980 % TTC, Taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais indirects maximum

Le FCP s'engage à n'investir que dans des OPCVM dont les frais réels ne dépassent pas les plafonds suivants :

- frais de gestion : 3,588% TTC de l'actif
- commission de souscription : 3%
- commission de rachat : 3%

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.